

Le temps

Gustave Guillaume, la langue et le temps

André Sauge

Philopsis : Revue numérique
<http://www.philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez *citer* librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Il suffit de parcourir les titres des articles formant le contenu de *Langage et science du langage* (1964) pour reconnaître l'importance de la réflexion de G. Guillaume sur le « temps » et son statut dans le « langage ». Je me propose, dans ce qui suit, d'abord de m'appuyer sur Guillaume lui-même, pour rendre compte de sa « représentation » du temps, construite, pense-t-il, à partir d'une observation de son expression, essentiellement dans les langues indo-européennes, particulièrement le français ; dans le mouvement de cet exposé, je serai d'emblée conduit à relever ce que cette représentation a de problématique, c'est-à-dire à montrer qu'elle est une construction qui nous renseigne sur la conception guillaumienne du temps et non sur le rôle des langues dans la construction du temps. J'attirerai plus particulièrement l'attention sur l'inadéquation de la définition guillaumienne de l'aspect et du mode dit « subjonctif ». Après cette entreprise de « déconstruction » - ce concept derridien a l'avantage de laisser entendre que le travail critique n'est pas un travail de démolition, mais est préalable à une reconstruction par simple redistribution d'un matériau sur lequel le critique n'a d'autre prise que celle de la mise en évidence de ses caractéristiques – il me faudra proposer une analyse des langues telle qu'elle rende compte de leurs constituants immédiats – bien plus primitifs que les constituants immédiats syntaxiques de la grammaire générative ; c'est à partir de ces constituants immédiats qu'il nous sera possible d'examiner de quelle façon les langues intègrent la dimension du temps et l'analysent.

A – Exposé critique de la théorie

Quelle est l'affirmation principielle de Guillaume, celle que l'on retrouve dès *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps* (1929)¹ ? Le psychisme

¹ Parmi les ouvrages publiés du vivant de Guillaume, *L'architectonique du temps dans les langues classiques* est de 1945 ; la subjectivité guillaumienne de la représentation du temps apparaît particulièrement dans cet ouvrage. Que le futur latin soit ascendant (aille du présent vers l'avenir) tandis que le futur grec est

construit une « représentation » du temps, construction qui est opérante en toute expression langagière : toute chronothèse (position de temps, présent, par exemple, etc.) suppose une chronogénèse, soit une opération mentale qui construit d'abord l'aspect, puis le mode, enfin le présent avec ses chronotypes, futur et passé.

Je laisse la parole au linguiste (In *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*, leçons publiées par Roch Valin)².

« Dans ce travail délicat de reconstruction du système psychique à partir de la donnée sémiologique, une part importante appartient au raisonnement, et, osons le dire — c'est nécessaire —, à une spéculation hardie qui, finalement, éclaire les faits apparents par la connaissance des faits secrets profonds, et les faits secrets profonds par celle, de plus en plus claire, des faits apparents.

Dans le cas du système verbo-temporel français, et plus généralement dans le cas de n'importe quel système verbo-temporel, l'opération spéculative de départ, indispensable, est de poser l'existence d'une opération de pensée qui est celle, dans l'esprit, de la formation instantanée — il ne s'agit pas de formation historique — de l'image-temps.

Cette opération de pensée extrêmement brève sera, aux fins d'analyse, représentée par une ligne de force vectrice. Et simultanément il sera fait application du principe selon lequel la pensée, ayant à prendre connaissance de ce qui se passe en elle, recourt à un moyen, le seul à sa disposition, qui est de prendre, par le travers, des coupes de sa propre activité. C'est en partant de ce principe de portée universelle — et plus déterminé par la réflexion que par l'observation (et donc d'origine surtout spéculative) — que l'on a réussi à reconstituer, dans ses grandes lignes de structure, la systématique verbo-temporelle du français.

L'opération de pensée formatrice du temps est la chronogénèse. Elle se développe et progresse sur un axe vecteur longitudinal, et de ce qui se passe sur cet axe — c'est-à-dire de la chronogénèse elle-même — la pensée prend connaissance par des coupes transversales interceptives successives portées.

Le résultat de chaque coupe est une chronothèse montrant par profil ce que la chronogénèse a entièrement édifié en elle. Chaque chronothèse a pour indice de sa position en chronogénèse un mode, et le mode signifié se recompose de temps portant la même caractéristique modale. Chaque chronothèse apparaît ainsi être et *devoir* être — car ici la nécessité s'accorde avec la réalité, les deux ne faisant qu'un — un système de temps sous même caractéristique modale. La caractéristique modale sert à dater le système des temps dans la chronogénèse.

Ainsi, en chronogénèse française, trois chronothèses, trois systèmes de temps sous caractéristique modale se succèdent :

le système nominal comprenant, comme temps, l'infinitif, le participe en *-ant* et le participe passé ;

le système subjonctif, comprenant, comme temps, le présent et l'imparfait du subjonctif ;

le système indicatif, comprenant, comme temps, en premier lieu le présent, et corrélativement, par extension latérale du côté du passé, le prétérit défini et l'imparfait, et, du côté du futur, le futur proprement dit et le conditionnel, lequel est en français un temps du mode indicatif. Le futur proprement dit est le plus souvent désigné par nous *futur catégorique*, et le conditionnel *futur hypothétique*, terminologie dont on aura soin ultérieurement de faire ressortir le bien-fondé.

Par l'effet des coupes transversales successivement portées en vue de l'intercepter à des moments différents d'elle-même, la chronogénèse apparaît être perspectivement un échelonnement de réalisations modales de temps, réalisations d'autant mieux achevées que l'on s'est avancé davantage en chronogénèse. Ceci explique que le système des temps

descendant (vienne de l'avenir vers le présent), c'est, me semble-t-il, une pure vue de l'esprit, dépendant, qui plus est, de ce cliché selon lequel, pour les Grecs anciens, le destin était tout puissant.

² Mon choix aurait pu porter sur les articles publiés dans *Langage et science du langage* (1964), « La représentation du temps dans la langue française » (1951), p. 184 sqq. ; « La représentation du temps dans la langue française » (suite), (1951), p. 193 sqq. ; pour la distinction des chronotypes, « De la double action séparative du présent dans la représentation française du temps » (1951), p. 208-219.

gagne en complétude au fur et à mesure que l'on progresse en chronogénèse, et qu'il soit au maximum avec le mode indicatif, dernier en <position> et dernier en chronogénèse.

[...]

La chronogénèse est essentiellement une opération de pensée selon laquelle on part de l'infinitude du temps, exempte de toute ordination, <pour aller > à une division intérieure, à une infinitude du temps ordonnée relativement à une finitude intervenue, interpolée, portée à la plus grande étroitesse possible. Cette finitude est le présent, dont à propos du verbe *aller* on a déjà indiqué la composition, faite de deux chronotypes, α et ω , respectivement représentatifs de la parcelle de futur et de la parcelle de passé retenues, en enexie, dans le présent, dans la finitude étroite que le présent constitue.

Ainsi, dès l'instant qu'on considère, comme il se doit, la chronogénèse pour ce qu'elle est intérieurement, par mécanisme opératif, on est conduit à voir en elle une progression allant de l'infinitude totale du temps, exempte de toute finitude intériorisée, à une vision d'infinitude du temps, ordonnée relativement à une finitude intériorisée : c'est-à-dire, pour ce qui est du mécanisme opératif, une marche à l'étroit, au plus étroit possible, interpolé dans le plus large — le plus étroit possible en question étant le présent porté, comme séparateur, dans l'infinitude du temps » (pp. 88-90).

1 - Aspect : théorie guillaumienne ; critique de la théorie

Quelque part Guillaume précise, à propos du « système nominal comprenant, comme temps, l'infinitif, le participe en *-ant* et le participe passé » :

« La distinction de la forme simple et de la forme composée, et même parfois surcomposée du verbe (avoir eu marché), est une distinction non pas de *temps*, mais d'*aspect*, et c'est à tort que les grammairiens, pour la plupart, la font entrer, ce qui embrouille les choses, dans le système des temps » (in *Langage et science du langage*, p. 189).

Guillaume a d'abord développé cette théorie de l'aspect dans *Temps et verbe*, chapitre II, « La réalisation de l'image verbale dans les temps *in posse*. Théorie des aspects et des modes nominaux » (dans la réédition du texte en 1965, p. 15-27). À ce moment-là, il expliquait l'infinitif (« marcher ») sous l'aspect de la « tension » (le sujet se représente le procès dans son déploiement, comme « tendu » vers un arrêt « à venir »), de la « tension-détension » (« marchant » : le procès est à la fois « tendu vers » et « déjà en détension », partiellement réalisé ou « en train de » se réaliser) et enfin en détension (le procès est accompli : « marché » / « avoir marché » / « ayant marché »). Le linguiste modifiera ensuite son langage et de procès « en incidence » vers une ligne du présent qu'il ne dépasse jamais (décadence nulle), en « incidence-décadence » (le procès s'accomplit ; il n'est plus purement potentiel ; il verse partiellement dans l'accompli), en « décadence » (accompli ; l'incidence y est nulle). Des oppositions aspectuelles, Guillaume retient donc essentiellement l'opposition « inaccompli vs accompli » ; il a le mérite toutefois de décomposer l'inaccompli en deux moments, de perspective ouverte sur un pur possible et de perspective ouverte sur un possible allant diminuant. Reste à savoir si l'opposition est vraiment opérante sur le plan de la langue. Il me semble qu'il s'agit plutôt d'une opération discursive. De manière générale, je crois, Guillaume n'a pas été suffisamment attentif à l'*incidence* du « discours », de la « parole », de la mobilisation de la langue dans un acte énonciatif, quel qu'il soit, sur la perception du temps ou d'un aspect du temps.

Dans « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe. Esquisse d'une théorie psychologique de l'aspect » (1933), repris dans *Langage et science du langage*, pp. 46-58, le linguiste donne de l'aspect la définition suivante :

« L'aspect est, dans le système du verbe, une distinction qui, sans rompre l'unité sémantique de ce dernier, le scinde en plusieurs termes différenciés, également aptes à prendre, dans la conjugaison, la marque du mode et du temps » (p. 46).

La définition recouvre la distinction « temps impliqué » (dans l'infinitif et le participe dit « présent ») et « temps expliqué » (entièrement dans la forme composée du français, « avoir marché »), ou celle entre temps « immanent » (qui s'en va, décadent) et temps transcendant (qui vient, incident). Mais elle est essentiellement fondée sur l'analyse du système verbal français où la « scission » entre formes simples (marcher, marchant, que je marche, je marchai, je marchais, je marcherai / -rais) et formes composées (avoir marché, ayant marché, que j'aie marché, j'eus marché, j'avais marché, j'aurai / -rais marché) est systématique.

Pour m'en tenir à une langue que je connais assez pour être capable d'en analyser le système verbal, ce n'est pas le cas du grec ancien, qui exprime autrement que ne le fait le français l'opposition aspectuelle et dont le système verbal est plus complexe que la plupart des systèmes indo-européens puisque, à travers ce qu'il est convenu d'appeler le parfait, il intègre au verbe l'expression de l'intensivité, que le français exprime par des périphrases, c'est-à-dire à travers des modalités discursives : « elle a parfaitement bien nourri son enfant », « elle fait tout ce qu'elle peut pour bien nourrir son enfant », « elle a fini de nourrir son enfant », « elle fait que son enfant soit nourri », tout cela s'exprimait en grec par une forme verbale, *τέτροφε*, formée par redoublement de la syllabe initiale (*τε-*) et, en l'occurrence, par la voyelle (o) qui est la marque de l'agentivité. En outre, il semble que Guillaume oublie qu'en français une forme composée (« j'ai marché », etc.) n'exprime pas seulement l'accompli, mais comporte une valeur d'expression du temps passé en pure incidence, de la même façon que la forme simple, « je marchai ». L'opposition « formes simples » vs « formes composée » fonctionne donc de manière plus complexe que ne le dit Guillaume. Sur ce point, encore une fois, nous ne pouvons comprendre le fonctionnement des formes verbales sans tenir compte du plan du discours. Benveniste³ a montré que l'opposition « passé simple » vs « passé composé » permet de distinguer deux types de récit, dont le repérage temporel de l'un est la situation d'énonciation, celui de l'autre un référentiel de base indépendant de la situation d'énonciation (« Il était une fois... » ; « Rousseau naquit à Genève le 28 juin 1712... »).

Nous en sommes encore à la première chronothèse, celle des formes quasi-nominales, intégrant, selon Guillaume, l'opposition « formes simples » vs « formes composées » ou encore l'opposition « inaccompli » vs « accompli ». Le linguiste est-il en droit de poser cette opposition comme primitive dans la formation de « l'image-temps » ?

En quoi le français, par exemple, est-il la trace d'une opération de pensée qui précède la langue mais qui, en quelque sorte, a besoin de la langue pour être attestée ? La question qui se posera à nous, à tous les moments de l'exposé, est celle du lien entre une opération de pensée supposée et sa manifestation dans le système de la langue.

Remettons-nous en l'esprit ce qui est posé : il existe, sur le plan de la pensée, comme moment préparatoire de l'expression du temps en langue, une chronogénèse, déposant, dans sa progression, trois chronothèses. Sous sa forme la plus simple, la chronogénèse dépose en français,

1. La chronothèse nominale dans laquelle le temps se concrétise sous la forme de la ligne continue d'un écoulement ; le procès est soit en pure incidence asymptotique (venir), soit en incidence – décadence (venant) ; Guillaume a d'abord expliqué que l'aspect relevait de l'opposition « procès en tension » (pure incidence : temps impliqué du verbe, « marcher ») / « procès en tension / détension » (incident - décadent : « marchant ») / « procès en détension » (« marché ») (Voir in *Temps et verbe. Théorie des*

³ « Les relations de temps dans le verbe français », in Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, 1966, p. 237-250. J'estime que ce qui est décisif dans l'opposition entre deux types de récit, ce n'est pas celle entre « objectivité » et « subjectivité », mais celle entre deux repérages, un repérage articulé à la situation d'énonciation (relevant de ce que Benveniste a appelé le « système formel de la déiction » dont l'usage du passé-composé fait aussi partie) et un repérage temporel indépendant de la situation d'énonciation. Si je dis : « Bon, c'est entendu, je me suis trompé, Rousseau est né le 28 juin 1712 », l'information sur la naissance est aussi objective que celle d'une phrase avec passé simple, « Rousseau naquit... ». Ce qui change, c'est l'attitude du sujet énonciateur : dans un cas, il ne distancie pas l'événement dont il parle de sa prise de parole, dans l'autre il le distancie et ainsi « fait objectif ».

aspects, des modes et des temps, Paris, 1929, chapitre II, p. 15 sqq.), puis il a travaillé avec les oppositions « en incidence » / « en incidence » - « décadence » / « en décadence ».

2. La chronothèse modale du subjonctif donnant à saisir, en quelque sorte, le temps, désormais associé à un support agentif, selon ses deux mouvements contraires, ascendant (que je vienne), descendant (que je vinsse) ;

3. La chronothèse modale de l'indicatif avec élargissement de son étendue à un présent permettant d'opérer, de part et d'autre, la distinction des époques, passé et futur.

Si nous ne retenons que les formes simples, nous obtenons le tableau suivant :

Passé : je vins (incidence) – je venais (incidence – décadence)

Présent : je viens (incidence – décadence)

Futur : je viendrai (incidence).

Accompli : je suis venu.

Or il existe d'autres formes, composées, dont la fonction n'est pas d'exprimer l'accompli, mais l'antériorité d'un procès sur un autre : « quand je fus arrivé, on put procéder à l'ouverture de séance » / « j'étais déjà arrivé, quand... ». Il est évident que le futur composé, « je serai venu » ne comporte pas en lui-même une valeur d'accompli, mais est tout entier consacré à l'expression de l'antériorité envisagée dans l'avenir.

La symétrie des formes simples et composées en français masque en vérité une véritable dissymétrie fonctionnelle.

Guillaume inscrit d'emblée formes simples et formes composées dans un même tableau, qu'il explique de la façon suivante :

Dans le déroulement analytique de l'image du temps, l'on part d'un point t_0 , de pure tension, puis l'on passe à un temps $t_1, 2, \text{ etc, } t_n$, fait de tension et de détension, d'incidence – décadence, jusqu'à un temps, symbolisé t_n (marché) de pure détension. La partie finale t_n fait partie intégrante du verbe puisqu'elle l'achève. Elle doit donc, étant incluse dans le verbe, avoir forme de verbe. Or le verbe suppose tension [...], et la position t_n , par cela même qu'elle achève le verbe, ne comporte plus de tension, mais se passe tout entière en détension – cette détension étant exprimée par le participe passé, qui est beaucoup plus un adjectif qu'un verbe. Ainsi cette position t_n est verbe par position, mais n'est plus verbe par sa composition. Il y a là une antinomie que la langue résout en reprenant en tension par le moyen d'un verbe *ad hoc*, dit auxiliaire, la détension exprimée par le participe.

Le résultat est la création d'un nouveau verbe *avoir marché*, sur lequel se répétera identiquement tout ce qui vient d'être décrit à propos du verbe *marcher*, de telle sorte que ce verbe devra être représenté par une deuxième série de positions t' , de contenu identique aux positions t de la première série qui représente le verbe *marcher*, soit *ayant marché* (parcourant toutes les positions de t'_0 à t'_n) », *Temps et verbe*, p. 18.

À cette explication, qui paraît fort ingénieuse, on fera deux objections, qui rendent douteuses que les choses se passent de la façon dont il le dit.

D'abord, Guillaume, alors qu'il prétend expliquer une genèse *pensée* du temps que des moments de la langue fixent après coup (tout verbe, par exemple, comporte un temps impliqué), pour expliquer les formes composées, est obligé de recourir à un élément qui relève de la langue instituée et non d'une opération de pensée : il ne peut dire que le *participe passé* est plus « adjectif » que « verbe » qu'à l'appui de l'existence du système institué de la langue française, opérateur de la distinction « verbe » / « adjectif » (partie du système du nom). Il ne peut donc affirmer que la forme composée (« avoir marché ») restitue à un élément adjectival « sa » qualité de verbe *en pensée*. Et comment une langue qui ne dispose pas de l'opposition « nom » vs « verbe » exprime-t-elle la pensée du temps ?

Guillaume a bien vu que la solution qu'il envisageait risquait de générer, dans la langue, une répétition *compulsive* d'une solution toujours provisoire : « avoir marché » a généré, selon l'explication donnée, « avoir eu marché », qui aurait dû générer « avoir eu eu marché », afin qu'à « eu » soit restituée sa nature verbale, et ainsi de suite à l'infini. Il

en va ici comme des arbres de la grammaire générative : s'il était vrai que les constituants immédiats de toute « parole » ou « discours » s'écrivent « GN + GV » sur lequel se greffe « CP » (complément de phrase) et que GN soit toujours susceptible de se réécrire GN + suite du nom et GV, GV + suite du verbe, alors, à partir du moment où un locuteur aurait produit n'importe quel noyau de phrase, pour continuer à parler il n'aurait eu d'autre possibilité que d'en multiplier les embranchements. Si quelqu'un est capable de dire : « Tes lunettes ? Mais ! Ouvre tes mirettes, espèce de bigleux ! », ce n'est pas parce qu'il dispose mentalement d'un modèle syntaxique de formation des phrases correctes (il n'y a pas de GN dans l'exemple), mais parce qu'il dispose d'un système symbolique qui lui permet de communiquer avec tout sujet disposant du même système symbolique que lui (de la même langue) et *en outre* parce qu'il est capable d'adapter en situation, en fonction de son ou de ses interlocuteurs, une signifiante qui relève de la parole, c'est-à-dire de la *mise en œuvre* de la langue. Tenons-nous-en à cela pour le moment.

L'opposition entre formes simples et formes composées ne repose pas sur l'explication que nous en donne Guillaume. Elle n'est pas *seulement* celle entre inaccompli / accompli. Guillaume, donc, glisse subrepticement cette opposition dans le système des chronothèses, s'évitant ainsi de se demander si elle fait bien partie de cette opération de pensée qui est celle, dans l'esprit, de la formation instantanée [...] de l'image-temps. L'opposition inaccompli / accompli introduit d'emblée une coupure dans la représentation, sous forme d'une ligne indéfiniment prolongeable, de l'écoulement du temps. Le moment générateur du temps pourrait bien être rendu par l'opération d'une *intersection* sur une ligne infinie, introduisant la distinction d'un avant (inaccompli) et d'un après (accompli). Pour comprendre la genèse du temps *en langue* il suffit de comprendre la genèse du présent, c'est-à-dire de cette coupure qu'il est. Pour distinguer l'accompli de l'inaccompli, il faut s'être donné le présent.

Or le présent, en tant qu'époque du temps, n'a aucun statut *en langue* (il ne faut pas confondre un paradigme de conjugaison avec le temps présent), il n'a de statut que dans l'énonciation : c'est l'acte énonciatif qui proprement « présentifie ». (J'y reviendrai)

Enfin, il est étrange que Guillaume, qui intègre à l'aspect l'opposition temps impliqué / temps expliqué, ne mentionne pas, à l'époque ancienne de sa réflexion, dans *Temps et verbe*, l'opposition imperfectif / perfectif. De ce point de vue, « Marcher » s'oppose à « trouver », « regarder » à « identifier », « parler » à « dire », « prendre » à « saisir » comme « imperfectif » à « perfectif⁴ ». Il est des procès verbaux qui s'achèvent *au moment de leur énonciation*. Je vais prendre mes exemples dans la langue grecque ancienne. Il y existe une opposition entre deux catégories de ce que l'on appelle les aoristes, les aoristes thématiques, issus de la base du verbe + thème /s/ + terminaison /a/ et les aoristes athématiques ou aoristes seconds, pour lesquels les désinences du temps (passé) et de la personne s'adjoignent directement à la base de degré zéro du verbe. Ainsi de *wid-on* par opposition à un autre verbe signifiant « voir » comme *blepô*, aoriste (*e*)*blep-sa*. « *Widon* » (latin, *vidi*) ne signifie pas simplement « j'ai vu », mais « j'ai identifié par la vue » *un cheval, une araignée, un mulot, etc.* Avec l'expression de la notion (avec son énonciation) coïncide son achèvement, alors que le procès impliqué par un verbe comme *blepô*, qui signifie « regarder » ou « voir » au sens d'« avoir la capacité de voir », ne s'achève pas au moment de son énonciation. Il en va ainsi de la plupart des verbes.

Ce qu'une forme verbale du type « *widon* », suivi nécessairement d'un complément, met encore une fois en évidence, c'est qu'il est impossible d'analyser le fonctionnement de l'aspect indépendamment de l'énonciation, puisqu'en grec ancien, était perfective une notion verbale dont le terme du procès coïncidait avec son énonciation.

⁴ L'opposition n'est pas à proprement parler fonctionnelle en français. Elle ne repose pas sur une opposition marquée, comme en russe.

2 – Mode : théorie guillaumienne ; critique de la théorie

Voir *Temps et verbe*, chapitre III. « La réalisation de l'image verbale dans le temps *in fieri*. Théorie des modes verbaux ».

La théorie du mode (subjunctif en français) prend en considération deux types de paramètres. L'observation des formes du subjunctif français (deux formes simples : que je vienne ; que je vinsse ; deux formes composées : que je sois venu ; que je fusse venu), opposées à celles de l'indicatif, permet de déduire qu'il ne concerne que deux époques, passé et futur, que la coupure du présent y est inopérante. D'une part, le subjunctif est en affinité avec une représentation de deux lignes du temps, ascendante et descendante, qui ne se recoupent pas sur le plan de l'actualité. D'autre part, sur le parcours d'une visée allant du plan des possibles au plan de l'actualité (indicatif), le subjunctif exprime un arrêt de la visée à une distance quelconque ($-q$ = quantité) de T (temps actualisé) (p. 29-33). Cet arrêt de la visée est exprimé, selon des modalités diverses, par des verbes du type craindre, vouloir, etc. Considérons le verbe « croire ». Nous disons « je crois qu'il viendra » (actualisation future de la visée), « je ne crois pas qu'il viendra » (négation de l'actualisation de la visée), « je ne crois pas qu'il vienne » (distance $-q$ de la visée à son actualisation, par interception de la négation : « il est douteux qu'il vienne ». En revanche dans l'expression « je ne crois pas qu'il viendra », pour moi sa non-venue ne fait pas de doute).

Ce traitement du subjunctif français doit, lui aussi, être soumis à un examen critique. La distinction « temps ascendant » / « temps descendant » a, semble-t-il, un statut en langue en hébreu. Pour un français, et donc pour un linguiste français, pour un Guillaume, il me semble qu'elle relève d'une expérience psychique. Tout sujet de la langue française pratiquant une langue soutenue considérera sans doute que les phrases a- « Je n'aurais pas cru qu'il vienne » et b- « Je n'aurais pas cru qu'il vînt » sont correctes. En entendant b-, il déduira que la relation entre croire et venir porte sur un moment passé et qu'en vérité le locuteur a été démenti par les faits : x est venu. La relation entre « croire » et la venue de x, malgré l'emploi du subjunctif imparfait, est ascendante et non descendante, elle va du moment t_0 où le locuteur exprime sa croyance à un moment ultérieur de la venue de x ; « qu'il vînt » a ici une valeur modale *et temporelle*, comme dans l'exemple a- « qu'il vienne » a une valeur modale *et temporelle* : au moment où le locuteur exprime son incrédulité, il sait soit que x est arrivé, soit qu'il est sur le point d'arriver. Le subjunctif présent, dans ce cas, exprime la simultanéité entre deux procès corrélés *dans la situation d'énonciation*.

Guillaume envisage quatre catégories qui permettent d'évaluer la distance entre une visée et son actualisation, le possible, le probable, le certain, le réel ; diverses considérations lui permettent d'affirmer que seule l'expression du possible est en affinité avec le subjunctif. Opposons deux emplois avec « attendre » et « espérer » : a- « J'attends qu'il vienne » ; b- « J'espère qu'il viendra ». La venue de x en a- n'est pas seulement possible, elle est non moins probable qu'en b-. En vérité, ce qu'il importe d'examiner, ce n'est pas chacun des termes séparément, c'est leur *relation* : dans a-, ce qui est de l'ordre non du possible mais du *non-certain*, ce n'est pas la venue de x, c'est la réalisation de la corrélation entre l'attente du locuteur et la venue de x ; il n'est pas certain que le locuteur attende jusqu'à ce que x vienne. Le *non-certain* porte, dans ce cas, sur l'attente et non sur la venue. La corrélation ne sera pas toujours vraie. Et il en va ainsi *en toute attente pour un sujet de langue française*, mais non pour un sujet de langue allemande, par exemple. En b- en revanche, l'espoir subsistera aussi longtemps que x ne sera pas venu. La corrélation sera toujours vraie.

Certes les catégories sont des opérations de pensée, mais procèdent-elles d'une pensée détachée de l'expérience – d'où procéderait-elle elle-même ? – ou d'une pensée

construite avec l'expérience et ayant besoin d'une *langue instituée* pour se *fixer* ? Sans des signes qui les fixent, pourrions-nous opérer avec des catégories⁵ ?

3 – Le temps présent : Théorie guillaumienne – Critique de la théorie

« Le présent est une entité *cinétique* (p. 62) qui décrit le passage d'un temps non révolu (α) à un temps révolu (ω), d'un niveau d'incidence à un niveau de décadence »⁶.

D'où le tableau des temps français,

- 1- Passé incident (prétérit = passé simple) ;
- 2- Passé incident – décadent (imparfait) ;
- 3- Présent incident / incident – décadent ;
- 4- Futur incident ;
- 5- Futur incident – décadent.

La langue ne saisit pas le présent sous la modalité d'un point partageant la ligne du temps en deux époques, passé et futur ; pour se donner une représentation du présent, la pensée opère une soustraction d'une quantité de temps sur le futur (chronotype α , niveau d'incidence de l'avenir vers le présent) et sur le passé (chronotype ω , niveau de décadence du présent vers le passé). Ces deux chronotypes, Guillaume les construit à partir de l'existence, en français, de deux temps du passé dans la conjugaison (prétérit = passé simple, en incidence : « Il plut » ; imparfait : « Il pleuvait », en incidence – décadence) et de deux temps du futur (« Il pleuvra », niveau d'incidence ; « Il pleuvrait », incidence – décadence.) Guillaume considère, non sans raison, que le conditionnel n'est pas un mode, mais un temps.

L'analogie entre les terminaisons du futur et du prétérit singulier pour les verbes en -er (« je parlerai » / « je parlai », etc.) confirmerait que les deux temps décrivent un procès en incidence. En réalité, les apparences sont ici trompeuses. Toutes les terminaisons du passé simple sont constituées d'un thème vocalique ([a] [i] [y] [ɛ̃]) suivi de la désinence (pour les thèmes [i] [y] [ɛ̃], les désinences sont -s, -s, -, -smes, -stes, -rent) ; au passé simple, [a] dans « parlai, parlas, parla » est le thème, -i⁷, -s, -(t), la désinence, tandis qu'au futur -ai, -as, -a sont les désinences formées à partir du présent du verbe « avoir ». « Je chanterai » est une transformation de « je chanter ai », issu de la périphrase latine *cantare habeo* c'est-à-dire « j'ai la capacité / la possibilité de chanter », « j'ai à ma disposition de chanter ». Le procès futur est déjà engagé dans le présent, il n'est pas incident à la ligne du temps. Il est probable que le passé simple est le seul temps « incident ».

S'il était conforme à ce qu'en dit Guillaume – le présent opère une soustraction sur le futur et sur le passé – il y aurait deux formes du présent, un présent « incident » et un présent « incident – décadent ». Or ce n'est pas le cas. Les chronotypes α et ω sont des éléments de la pensée du présent guillaumienne, ils ne sont pas opérants en langue.

⁵ Voir l'article de Benveniste « Catégories de pensée et catégories de langue » in *Les Etudes philosophiques*, n° 4 (oct.-déc. 1958), repris dans *Problèmes de linguistique générale*, 1966, p. 63-74. Le linguiste montre l'existence d'une analogie exacte entre les catégories de la pensée aristotélicienne et celles de la langue grecque.

⁶ In *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1949-1950. Structures sémiologiques et structures psychiques de la langue française* II. p. 61 sqq. 12 janvier 1950, p. 62. Voir également « Thèmes de présent et système des temps français ; genèse corrélatrice du présent et des temps », *Journal de psychologie*, 15 mars – 15 avril 1937, pp. 59-72.

⁷ Cette désinence <i> est la trace de la désinence latine de la première personne du parfait : *legi, cepi, scripsi*, etc.

B- Il n'est de présent qu'un présent repéré à une énonciation

Nous avons vu que l'une des raisons du caractère déficient des explications de Guillaume tient à ce que certaines manifestations d'une langue ne se comprennent que si l'on intègre, dans l'explication, le niveau de l'énonciation. Or il n'ignorait pas cette dimension puisqu'il intègre dans ses analyses la distinction « langue » - « discours », qui est une caractéristique, dit-il, avec raison, du langage humain. Mais il propose une construction de la langue à partir du discours qui ressemble fort au saut qualitatif dans l'idéologie marxiste, c'est-à-dire à ce coup de pouce magique censé favoriser le passage d'un niveau de complexité moindre à un niveau de complexité plus grande. Voici ce qu'il dit de la relation « langue »- « discours » :

« Il a été expliqué dans les précédentes leçons que si, pour le sujet parlant, et aussi pour le sujet écoutant, le fait de langue a le bénéfice de l'antécédence par rapport au fait de discours — et cette antécédence est le grand fait de synchronie, non signalé du reste, il faut le regretter, dans le *Cours de Linguistique générale* — il a été expliqué que si, pour le sujet parlant et le sujet écoutant, le départ est le fait de langue et l'arrivée le fait de discours, il n'en va pas de même, mais inversement, lorsqu'il s'agit de *la formation historique de la langue* (c'est moi qui souligne). Là — et c'est de nouveau le grand fait, qui est de diachronie, non signalé dans le *Cours de Linguistique générale* — là le bénéfice de l'antécédence appartient au fait de discours. Historiquement, en effet, pour la totalité aux origines et pour une part décroissante ensuite, quoique toujours existante, c'est à partir de l'expression essayée, tentée, expérimentée que s'est formée la langue.

Ainsi dans l'étude du langage interviennent deux successivités qu'il importe de ne jamais confondre : la successivité ascendante, instantanée et synchronique, selon laquelle le sujet parlant, pour produire le discours, prend son départ à la langue, de même que le sujet écoutant prend aussi son départ à la langue pour comprendre ce que dit le sujet parlant, et la successivité descendante, étrangère à l'instant, diachronique, selon laquelle les sujets parlant et écoutant créent en eux la langue à partir d'essais, d'expériences plus ou moins réussies de discours.

Ces deux successivités distinguées, il y a lieu de faire observer que c'est de la seconde que dépend, surtout aux origines, la typologie de la langue, la langue étant à ce moment une cristallisation d'expériences de discours réussies et, en fait, une transposition dans le permanent de succès obtenus dans le momentané. Plus tard, en s'éloignant des origines, la langue, devenue un ouvrage construit selon des vues de système et qui, donc, a ses lois propres, n'est plus, en sa totalité, une cristallisation d'expériences de discours réussies, et dans ses parties principales, les plus hautement systématiques, elle traduit des vues de l'esprit ayant trait, en dehors des faits expressifs de discours, à la solution de problèmes fondamentaux de représentation⁸... » (in *Psycho-systématique du langage. Principes, méthodes, applications* I, Conférence du 17 février 1949 — Série B, p. 103 ; voir également dans le même ouvrage, plus haut, pp. 76 sqq.)

Quand il affirme :

« Ces deux successivités distinguées, il y a lieu de faire observer que c'est de la seconde que dépend, surtout aux origines, la typologie de la langue, la langue étant à ce moment une cristallisation d'expériences de discours réussies et, en fait, une transposition dans le permanent de succès obtenus dans le momentané... »,

il utilise des notions (« cristallisation d'expériences de discours réussies » / « transposition dans le permanent de succès obtenus dans le momentané ») qui n'expliquent pas ce qui s'est véritablement passé à l'origine, celle de *l'institution de la langue*, il la donne pour acquise, à *l'appui de la magie des mots* (cristallisation, transposition dans le permanent de succès).

Il n'est pas possible de rendre compte de processus linguistiques sans expliciter préalablement le moment constitutif d'une langue (du langage humain), son *institution*

⁸ Et tel aurait donc été le cas pour la représentation du temps.

symbolique, moment que Guillaume, non moins que la plupart des philosophes, certainement des Heidegger et des Derrida, ont *manqué* ou bien *escamoté*.

Le plus étonnant, c'est que cette institution symbolique paraît être la tache aveugle des théories linguistiques.

« On est tenté, disait A. Martinet (*o.c.*, p 8-9) de placer le langage parmi les *institutions* humaines (souligné par l'auteur), et cette façon de voir présente des avantages incontestables : les institutions humaines résultent de la vie en société, et c'est bien le cas du langage qui se conçoit essentiellement comme un instrument de communication. »

Ce qui devrait nous apparaître comme l'équivalent d'un axiome – je pense du moins pouvoir le montrer –, à l'esprit de Martinet, a un statut hypothétique ; l'hypothèse de l'institution « présente des avantages », incontestables, certes, mais que l'on pourrait relativiser. Et à la proposition de Martinet fait défaut une notion essentielle : les langues sont des institutions *symboliques*. J'y reviendrai après l'examen du cas singulier de Claude Hagège, dont l'étendue dans la connaissance des langues est probablement inégalée dans l'humanité d'aujourd'hui (ou en tous les cas, rarement égalée) mais qui, si j'en juge par *L'homme de paroles*, ignore – en quel sens ? – Edmond Ortigues et donc ne paraît rien savoir de l'opposition « symbole » / « discours ». Il traite, en outre, de manière étrange une distinction fondamentale d'A. Martinet, celle de la double articulation (voir plus loin), dont il fait une *structuration*.

« Ainsi les langues, nous dit-il, en parlant le monde, le réinventent. Elles ordonnent objets et notions selon ce qu'on pourrait appeler un *principe de double structuration*.

La première structuration est celle qui crée des catégories par abstraction, et les hiérarchise. Le monde ne contient pas d'objets qui représentent la pluralité, la singularité, la dualité, l'animé, l'humain, la qualité, la quantité, la possession, la détermination, l'agent, le patient, la transitivité, la couleur, la parenté⁹. Mais ces catégories sont présentes dans les langues en tant qu'universaux : non pas toutes à la fois selon les mêmes structures formelles dans n'importe quelle langue, mais en tant qu'ensemble d'éléments possibles, au sein duquel chacune occupe une position.

La seconde structuration est interne. C'est celle qui organise les langues elles-mêmes, à plusieurs niveaux, en réseaux de solidarités. Le signifié d'un signe, au sein du lexique et, en particulier ici, d'une zone sémantique, est défini par sa différence [...]. Les systèmes phonologique et grammatical de chaque langue sont liés entre eux, dans leur histoire comme dans leur synchronie, par des rapports d'interaction qui ne correspondent à rien dans la réalité extérieure, et façonnent, par opposition à cette dernière, l'autonomie des langues en tant que modèles de production de sens. C'est là ce qui les fait fonctionner comme réservoirs conceptuels ou principes classificateurs. Et c'est ce fonctionnement qui trace une frontière épistémologique entre la linguistique et les sciences de la nature, bien que l'on puisse considérer les langues comme des êtres naturels¹⁰. »

En parlant de principe de double structuration, il semble bien que C. Hagège détourne la distinction de Martinet, celle de la double articulation. S'il pensait la rendre plus rigoureuse, l'effet est manqué. Le niveau du signifiant disparaît, en tant que niveau spécifique, de sa distinction, or il est un élément de structuration présent en toute langue, analysable en tant que tel. Ensuite s'il est vrai, au niveau de la « seconde structuration », que les langues sont des « modèles de production de sens », et si « c'est là ce qui les fait fonctionner comme réservoirs conceptuels ou principes classificateurs », les catégories classées dans un « premier niveau de structuration » font en vérité également partie du second niveau. Si ce n'est pas le cas, il faudra que M. C. Hagège nous explique comment les deux niveaux communiquent entre eux.

⁹ Je ne crois pas que « couleur » et « parenté » appartiennent, en tant que concepts génériques, au même ensemble que les catégories précédentes.

¹⁰ In C. Hagège, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris 1985, p. 130.

Je vais désormais procéder à la mise en place des concepts qui nous permettront de réévaluer le statut du temps en langue.

Toute langue – et c’est le trait décisif qui permet d’opposer les langues aux langages animaux – est une institution symbolique – en tant que telle elle structure toute communication sous forme d’interlocution – d’un système de signes, s’agencant selon des modalités diverses selon les langues, comportant en lui les paramètres qui permettent à un locuteur s’adressant à un destinataire de mobiliser toute la langue sous la modalité d’une énonciation.

1 – *Le symbolisme de la langue*

En 1954, Benveniste affirmait :

« C’est du progrès dans l’analyse des symboles qu’on pourrait attendre notamment une meilleure compréhension des procès complexes de la signification dans la langue et probablement aussi hors de la langue »¹¹.

La langue est le pouvoir le plus haut, affirmait-il quelque dix ans plus tard.

« Mais quelle est donc la source de ce pouvoir mystérieux qui réside dans la langue, continuait-il ? Pourquoi l’individu et la société sont-ils, ensemble et de la même nécessité, fondés dans la langue ? Parce que le langage représente la forme la plus haute d’une faculté qui est inhérente à la condition humaine, la faculté de *symboliser* (*souligné par l’auteur*).

Entendons par là, très largement, la faculté de *représenter* le réel par un « signe » et de comprendre le « signe » comme représentant le réel, donc d’établir un rapport de « signification » entre quelque chose et quelque chose d’autre.

Considérons-la d’abord sous sa forme la plus générale et hors du langage. Employer un symbole est cette capacité de retenir d’un objet sa structure caractéristique et de l’identifier dans des ensembles différents. C’est cela qui est propre à l’homme et qui fait de l’homme un être rationnel. La faculté symbolisante permet en effet la formation du concept comme distinct de l’objet concret, qui n’en est qu’un exemplaire. Là est le fondement de l’abstraction en même temps que le principe de l’imagination créatrice. Or cette capacité représentative d’essence symbolique qui est à la base des fonctions conceptuelles n’apparaît que chez l’homme. Elle s’éveille très tôt chez l’enfant, avant le langage, à l’aube de sa vie consciente. Mais elle fait défaut chez l’animal »¹².

Malheureusement, Benveniste commet une erreur dans l’*application* de la notion de symbole à la langue, « la faculté de *symboliser* ». « La faculté symbolisante permet en effet la formation du concept comme distinct de l’objet concret, qui n’en est qu’un exemplaire ». Ce que Benveniste décrit ici comme faculté symbolisante dans un langage proche de celui de Piaget, c’est en réalité l’activité *perceptive* et la singularité de la réalisation de cette activité chez l’homme. Il est le seul être vivant qui, sous une figure individuelle, par-delà toutes ses caractéristiques sensibles (vue, ouïe, toucher, etc.), *perçoit* l’espèce, ou le genre, ou la famille. Lorsqu’un animal rencontre un autre animal de son espèce, il ne « perçoit » pas un chat, ou un chien, par exemple, il identifie des odeurs, des contours, une locomotion particulière, etc. qui orienteront son comportement selon que l’individu perçu est un concurrent potentiel, un rival ou un partenaire. Sous tout individu qu’il rencontre, à travers la variété des impressions sensibles, l’être humain perçoit son appartenance à un groupe (genre, espèce, famille), homme, femme, pomme,

¹¹ « Tendances récentes en linguistique générale », in *Journal de Psychologie*, PUF, Paris, janvier-juin 1954, repris *Problèmes de linguistique générale* (1966), p. 13.

¹² In « Coup d’œil sur le développement de la linguistique », *C.R. Académie des Inscriptions et belles-lettres*, librairie C. Klincksieck, Paris, 1963, repris dans *Problèmes de linguistique générale* (1966), p. 26.

poire, kaki, chien, vache, etc., etc. Sous l'individu, quelles que soient sa taille, les variations de sa forme prégnante, ses apparences colorées, je perçois « une pomme », « une poire », etc., et ce que le signe de la langue précisément « fixe », c'est ce que je propose d'appeler le « percept », qui fournit d'ailleurs à la langue le plus grand nombre de ses signes. Ce que Benveniste attribue à la « faculté symbolisante », « la formation du concept, comme distinct de l'objet concret » ressortit en réalité au « percept » sous lequel est saisi « l'*eidōs* », la « figure d'identification » d'un individu *comme* être humain, femme, pierre, caillou, gravier, etc. Si un raciste éprouve le besoin de nier l'appartenance d'un « semblable » de couleur de peau différente de la sienne par exemple à la même espèce que la sienne, c'est que le « percept » de cet individu le classe « sans discussion » dans l'espèce qui est la sienne. Ce qui lui répugne, ce n'est pas l'autre, c'est de se reconnaître en lui.

La connaissance humaine ne procède pas par « formes symboliques ». Quand Benveniste dit que le « symbole » résulte de « la faculté de *représenter* le réel par un « signe » et de comprendre le « signe » comme représentant le réel, donc d'établir un rapport de « signification » entre quelque chose et quelque chose d'autre », il donne une interprétation « allégorisante » du signe, il lui suppose quelque motivation qui relèverait non de la sensibilité, mais d'une figure abstraite, d'une « structure » qui laisserait supposer que les signifiés de la langue sont une sorte de miroir abstrait d'un réel organisé lui-même en structures. Or il saura lui-même dire précisément le lien du signifiant au signifié, qu'il est une union insécable, nécessaire, indépendante de toute *motivation sensible* ou, faut-il ajouter, *figurale ou structurale*. Personnellement, je considère qu'il serait plus juste de donner à ce que Lévi-Strauss appelle « structures élémentaires de la parenté », le nom de « figures eidétiques de la parenté », figures qui donnent immédiatement à percevoir un type de parenté à travers ses différences d'avec d'autres types. Et l'on n'oublierait pas, ainsi, que ces types de parenté reposent sur des *contrats* sociaux, d'autant plus contraignants qu'ils sont *devenus inconscients*.

Qu'en est-il donc du *symbole dans la langue* ? La réponse, c'est Edmond Ortigues qui l'a formulée le plus précisément, et avec la plus grande pertinence, dans son ouvrage *Le discours et le symbole*, paru en 1962 (réédition 2007).

« Le *sum-bolon*, disait-il, consiste [...] dans la corrélation entre des éléments sans valeur isolée, mais dont la réunion ou l'ajustement réciproque permet à *deux alliés* (je souligne) de se faire reconnaître comme tels, c'est-à-dire comme liés entre eux (*sumballontes*, contractants). Ou encore les symboles sont des valeurs distinctives, opposables entre elles, dont les possibilités de combinaisons significatives attestent une *règle d'échanges ou d'obligations mutuelles* (je souligne) : Ta loi sera ma loi »¹³ (*Le discours et le symbole*, 1962, p. 60 ; 2007, p. 85).

Toute langue est une institution symbolique, elle est l'équivalent d'un contrat ou d'une convention qui stipule que nous échangerons ou communiquerons à condition de faire usage 1- du même ensemble de sons signifiants (de phonèmes) dont la formation sera soumise à des règles s'imposant à tous les usagers et 2- des mêmes signes (des

¹³ *Sumballō* désigne précisément l'application l'un contre l'autre de deux tessons, par exemple ; deux ensembles bijectifs sont symboliques ; tel est le cas de l'ensemble des signifiants et de celui des signifiés d'une langue donnée. Ce qui fait d'une langue une institution symbolique, c'est que la place de l'auditeur *s'y articule* exactement à celle de l'émetteur, et réciproquement. La langue est l'opératrice d'une réciprocité absolue et donc d'une égalité absolue de *statut* entre tous ses usagers. C'est pourquoi dans toutes les sociétés inégalitaires – en a-t-il existé qui ne l'aient pas été ? – il existe des « niveaux de langue » permettant de signaler des compétences langagières, sous l'apparence de distinctions « naturelles », autorisant à occuper telle place dans la hiérarchie. Aucun des discours sur la « pensée symbolique » ne fait un usage pertinent de la notion de symbole ; ils parlent en réalité de fonction « allégorique » et non de fonction « symbolique ». C'est improprement que Freud parle de la « réalisation symbolique du désir » dans le rêve. A supposer que ce dernier procure une satisfaction, elle est « imaginaire », « métaphorique » et non « symbolique » (ce qui impliquerait que les images seraient les mêmes pour tous les rêveurs et qu'elles signifieraient la même chose pour tous).

mêmes renvois d'un signifiant à un signifié). Les langues sont des systèmes symboliquement organisés au même titre que les mathématiques, par exemple.

2 – *Au minimum, un double niveau d'articulation*

Nous emprunterons l'explication de cet aspect à André Martinet qui l'a mis en évidence le premier, sauf erreur de ma part.

« *Le langage humain est articulé*. Sans doute aura-t-on de la peine à définir ce qu'est « articulé », mais il ne fait pas de doute que le mot dit quelque chose des langues. Il convient toutefois de préciser cette notion d'articulation du langage et de noter qu'elle se manifeste sur deux plans différents : chacune des unités qui résultent d'une première articulation est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type. La première articulation *du langage* (je souligne¹⁴) est celle selon laquelle tout fait d'expérience à transmettre, tout besoin qu'on désire faire connaître à autrui s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens [...].

La première articulation est la façon dont s'ordonne l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique déterminée. Ce n'est que dans le cadre de cette expérience, nécessairement limitée à ce qui est commun à un nombre considérable d'individus, qu'on communique linguistiquement. L'originalité de la pensée ne pourra se manifester que dans un agencement inattendu des unités. L'expérience personnelle, incommunicable dans son unicité, s'analyse en une succession d'unités, chacune de faible spécificité et connue de tous les membres de la communauté. On ne tendra vers plus de spécificité que par l'adjonction de nouvelles unités, par exemple en accolant des adjectifs à un nom, des adverbes à un adjectif, de façon générale des déterminants à un déterminé.

Chacune de ces unités de première articulation présente, nous l'avons vu, un sens et une forme vocale (ou phonique). Elle ne saurait être analysée en unités successives plus petites douées de sens : l'ensemble *tête* veut dire « tête » et l'on ne peut attribuer à *tê-* et à *-te* des sens distincts dont la somme serait équivalente à « tête ». Mais la forme vocale est, elle, analysable en une succession d'unités dont chacune contribue à distinguer *tête*, par exemple, d'autres unités comme *bête*, *tante* ou *terre*. C'est ce qu'on désignera comme *la deuxième articulation* du langage. Dans le cas de *tête*, ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres t e t, placées par convention entre barres obliques, donc /tet/. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation : si nous devons faire correspondre à chaque unité significative minima une production vocale spécifique et inanalysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatible avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation : *tête*, par exemple, utilise à deux reprises l'unité phonique que nous représentons au moyen de /t/ avec insertion entre ces deux /t/ d'une autre unité que nous notons /e/ ».

Martinet parle de « plans d'articulations » et non simplement de niveaux de « structuration », sorte de concept magique qui donne comme connu ce qu'il faut précisément expliquer – les catégories sont construites et non données toutes faites par on ne sait quelle opération de l'esprit (de la *mens*, du *mind*). Et il n'oublie pas le niveau du « signifiant », ensemble articulatoire de « phonèmes ». Il reste que si le premier niveau était celui des signes et celui de leurs relations (inscription dans une syntaxe et dans un type de texte, argumentations, récit, etc.), il serait impossible de comprendre comment ce niveau est une construction mentale *sur la base de l'expérience et de sa mémorisation*, car le rapport des signes à l'expérience passe nécessairement par le niveau du signifiant,

¹⁴ L'emploi du mot « langage » est malheureux : un « langage » doublement articulé, c'est une langue, par définition, humaine.

et il serait impossible de comprendre comment les percepts, les concepts, les schémas, les catégories se fixent un signifiant pour signaler leur existence au sujet parlant. Ce n'est pas une entité du cerveau, la *mens*, qui construit la langue, c'est la langue, en tant que support symbolique des échanges humains, qui permet à l'ensemble des activités mentales de se construire en se hiérarchisant de façon analogue à la complexification croissante des articulations du niveau des signes.

Le premier niveau est le niveau qui sert de base à la construction d'une langue, c'est le niveau du signifiant, organisé, en toutes langues, en un système de « phonèmes », c'est-à-dire de sons *articulés*, sélectionnés en fonction de leur compatibilité entre eux ; ce niveau, en outre ou plus justement, en premier lieu, est en prise directe avec la fondation symbolique de la langue : ce sont les symboles fondateurs des échanges. Ils sont donc le produit d'une convention impliquant l'usage de la parole. Il est peu probable qu'un groupe à l'origine de l'usage de la langue se soit donné de manière consciente un ensemble de sons articulés. Il importe peu de savoir comment cela s'est fait, il est certain que cela s'est fait, entre hommes préparant une chasse collective, par exemple, ou préparant un combat, entre femmes et hommes organisant leur vie dans un habitat regroupé. Si l'interdit de l'inceste au sens de l'obligation de l'inscription de tout être humain dans une relation d'échange est fondateur, il a été contemporain de la fondation symbolique de la langue.

Dans un « Post-scriptum » où je traitais de ce problème, je disais :

« Avec Ortigues, nous pouvons affirmer que ce premier niveau d'articulation, phonétique, est l'élément fondateur de la fonction symbolique dont une langue est l'organisatrice (« Un phonème est un symbole », p. 89, 2007). Sans institution symbolique de la langue, pas de pacte social. Dans le même contexte, Ortigues précise : « Nous appellerons symboles les éléments formateurs du langage en tant qu'ils sont constitutifs de la convention linguistique, c'est-à-dire de la possibilité de parler à... ». Nous pourrions ajouter : « ... et de la possibilité de fixer une pensée, *de la construire* et de la communiquer, à soi par l'autre ».

« En vérité, le caractère phonatoire (*du signifiant*) est essentiel (son universalité en est l'indice) puisqu'il est : 1/ la condition de la mise en place d'un premier niveau d'articulation sur le plan mental ; 2/ et donc la condition de l'*articulation* d'un plan de la nature à un plan de la *culture* ; 3/ la condition de la fondation symbolique de la langue et de son empreinte dans le corps des sujets contractants (par la médiation de leur langue, tous les êtres humains) ; être homme, c'est être capable de parler, soit de porter en soi la marque de la réciprocité ; 4/ l'opérateur *sine qua non* de la communication entre usagers d'une langue donnée, c'est-à-dire, pour le formuler autrement, de *l'entente entre eux* ; 5/ la condition de l'institution du signe (de la construction mentale de la relation signifiant / signifié) ; 6/ et donc la condition d'une langue avec toutes ses caractéristiques (morphèmes, lexèmes, syntagmes, syntaxe et *énonciation*). Tout sujet d'une langue donnée apprend par imprégnation à prononcer et articuler tous les phonèmes et les seuls phonèmes de ce qui deviendra le médium de ses échanges avec son entourage immédiat, puis potentiellement avec tous les individus ayant appris le même ensemble de traits phoniques articulés, avec lesquels sont construits les signes¹⁵. »

L'objection principale que l'on peut faire à ce point de vue et qui a pu induire à penser que le niveau de la relation signifiant-signifié est premier, c'est que le phonème est une abstraction¹⁶. Je rappelle l'affirmation du *Dictionnaire de linguistique* (Dubois et *alii*), sous l'entrée *phonème* : « le caractère phonique du phonème est accidentel ». Il en est comme si l'auteur de l'article avait dit : « le caractère 'pommeux' de cet individu que je vais cueillir et manger est accidentel » : sous les variations sensibles de l'individu que je vois, touche, sens, je perçois « une pomme », comme je percevais de la même façon, sous un autre individu, malgré toutes les variations de figure, de taille, de couleur, d'odeur, également « une pomme », qui n'est pas une abstraction, mais, en même temps,

¹⁵ In André Sauge – Arnaud Villani, *Défaire Heidegger*, Kimé, Paris, 2018, p. 167.

¹⁶ A titre d'exemple, voir Jean Perrot, *La linguistique*, Que sais-je ? n° 570, p. 44-45.

un signe de la langue, la relation insécable d'un signifiant à un signifié, et un individu du monde sensible. De même, sous les variations d'un son produit selon telle articulation (explosion bilabiale, non voisée), je perçois un phonème [p], un signe de la langue, /p/, la relation insécable d'un signifiant à un signifié et un individu du monde sensible médiatisé par l'ouïe. C'est à cette seule condition qu'un son peut fonctionner comme un symbole, c'est-à-dire comme le support d'une relation réciproque. Quand j'articule de telle et telle façon un son, je sais que je vise tel phonème et celui qui l'entend fait l'hypothèse que c'est ce que je vise et qu'il est capable de le reproduire.

Le premier niveau d'articulation, celui des phonèmes, permet non seulement d'articuler des sons dans un ensemble qui forme un système, mais encore, en tant qu'il détache l'homme de la continuité des processus physiques et biologiques en lui offrant un support sonore, puis bientôt visuel, artificiel, il articule la nature, celle de l'homme d'abord, puis de proche en proche, toute la nature à ce qu'il nous suffira d'appeler ici la culture. La langue détache d'abord l'homme du monde naturel : à lui ensuite, de s'en détacher complètement ou de s'y rattacher, en en parlant.

3 - L' « appareil formel de la déiction »

Je considère personnellement que cet « appareil formel de la déiction », mis en évidence par Benveniste¹⁷, constitue un troisième niveau d'articulation, celui du tout de la langue dont dispose un sujet parlant à son énonciation dans telle et telle situation de production. C'est à ce moment qu'apparaît le temps, en tant que présent de l'énonciation auquel renvoie le système formel du temps présent de conjugaison. Il n'y a pas à se demander comment la langue exprime une opération de pensée sur le temps, l'énonciation sert de repère originel du temps en tant que *procès* présent, contemporain de l'acte énonciatif. À partir de ce repère, il est possible de situer des *procès* antérieurs (passés, évidemment par rapport au moment d'énonciation) ou postérieurs (envisagés dans l'avenir).

Seule l'observation du système verbal des langues (ou l'observation du fonctionnement du discours, en chinois par exemple) permet d'analyser leur traitement des *procès* verbaux autour de l'axe du présent, déictique du moment de l'énonciation ou repère-origine à l'intérieur d'un référentiel de base indépendant de celui de l'énonciation. Des langues comme le grec, le latin, le français montrent qu'un *procès* peut être saisi sous l'aspect de la simple incidence, indépendamment de toute considération de durée, ou sous l'aspect de la durée (dont la répétition n'est qu'un cas particulier). Le grec possède la possibilité d'exprimer un *procès* en pure incidence, événementielle, pour les trois époques, passé, présent, futur – quelque chose « s'est passé », « se passe », « se passera » – c'est ce que l'on appelle l'aoriste : ἐγέλασα, « j'ai ri » (à ce moment-là) ; seule importe ici l'expression de l'événement. Ἐγέλασα, « je n'ai pas pu m'empêcher d'éclater de rire » (maintenant) ; « tu me fais bien rire » ; l'aoriste exprime ici l'instantanéité du *procès*, l'*éclat* de rire. Ἐὰν γελάσῃς : « si, à un moment quelconque de l'avenir, tu ris... », « si tu es le support du *procès* du rire, alors... ». En français, l'opposition entre *procès* purement incident – *procès* duratif n'est exprimable que pour le passé (« il lut » / « il lisait ») et, si nous acceptons le point de vue de Guillaume à ce propos, le futur (« il lira » / « il lirait »).

Considérons cette opposition « *procès* incident » / « durée » : du point de vue catégoriel, elle ressortit à l'opposition « singularité » et « discontinuité » / « quantité » et « continuité », comme l'opposition russe des « perfectifs » / « imperfectifs » relève de l'opposition « accompli » / « inaccompli ».

Un système verbal, en outre, comporte une opposition de formes (formes composées / formes simples en français) qui permettent l'expression de l'antériorité (de la non-contiguïté entre deux *procès*) ou de la simultanéité.

¹⁷ In *Problèmes de linguistique générale II*, (1974), « l'appareil formel de l'énonciation » publié dans *Langages*, Paris, Didier-Larousse, 5^{ème} année, n° 17 (mars 1970).

Les langues prises en considération, qui sont celles que Guillaume a principalement retenues, laissent entendre, à propos du temps, que pour apparaître, il requiert un repère-origine et que la mise en place de l'institution symbolique de la langue a été la condition de cette apparition. Pour des êtres vivants qui ne disposent pas d'une langue (mais que de langages faits de signaux), il n'y a que des « écoulements » qui, sur le plan biologique, ne sont suspendus que par la mort. Apparue, le temps est la dimension des événements, qui peuvent être considérés sous le point de vue de leur incidence, de leur durée, dont la répétition est une modalité, de l'antériorité ou de la simultanéité. Je n'ai pas pris en considération l'existence, dans le système du verbe, de suffixes ou même d'un système de conjugaison, qui leur permettent d'exprimer les efforts, intensifs ou répétitifs, pour commencer ou finir un procès. À ce niveau, ce n'est pas le temps à proprement parler qui est en jeu, mais ce sont les modalités de l'action.